



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYSES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 18 octobre 2024

Étaient présents 14 : AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, BAUR Daniel, CABANER Charlotte, CHAYNES Marie-Thérèse, DAHÉRON Émilien, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, GLEYSES Lison, JÉRÔME Marie-Noëlle, MARTY Pierre, NAUTRÉ Éva, OBIS Éliane, PÉRIES Mélanie.

Étaient excusés 13 : ALLAOUI Audrey, ALVES DA SILVA Daniel, BONNEFONT Laurent, GERBER BENOI Marion, LEBRUN Anne, LEVRAT Anne, MESTRES Carine, MÉTIFEU Marc, CAMPOS Julie, RIOLLET Pierre, THÉNAULT Sylvain, VIVIER Aurélie, ZARAGOZA Antoine.

Pouvoirs 9 : BONNEFONT Laurent pouvoir à GLEYSES Lison, GERBER BENOI Marion pouvoir à CHAYNES Marie-Thérèse, LEVRAT Anne pouvoir à CABANER Charlotte, MESTRES Carine pouvoir à MARTY Pierre, MÉTIFEU Marc pouvoir à NAUTRÉ Éva, RIOLLET Pierre pouvoir à ARPAILLANGE Michel, THÉNAULT Sylvain pouvoir à PÉRIES Mélanie, VIVIER Aurélie pouvoir à OBIS Éliane, ZARAGOZA Antoine pouvoir à BAUR Daniel

Secrétaire de séance : ARPAILLANGE Michel

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal. Un pouvoir n'est valable que pour trois séances consécutives, sauf en cas de maladie dûment constatée. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante, sauf dans le cas du scrutin secret.

Le quorum est atteint.

VENTE D'UNE PARTIE DES PARCELLES (A n°1559 et 1566) – Rue Louis Aragon

Monsieur DELRIEU rappelle que la commune est propriétaire des parcelles A 1559 et A 1566, qui font partie de la rue Louis Aragon.

Les propriétaires de la parcelle A 1564 souhaitent acquérir l'espace vert situé devant leur terrain, d'une surface d'environ 44 m². La surface précise sera définie par un géomètre.

Une évaluation a été réalisée par le service des domaines le 07/10/2024. La valeur vénale du bien a été estimée à 10 € HT / m².

Ainsi, il est proposé de vendre à M. Philippe COLLIN et Mme Julie CHAUVIN cette portion des parcelles A 1559 et A 1566 d'une contenance d'environ 44 m² (surface qui sera définie par le géomètre au moment du bornage), au montant de 10 € HT / m².

L'ensemble des frais d'acte (géomètre, notaire...) et d'éventuelles études seront à la charge de l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 28/10/2024
Reçu en préfecture le 28/10/2024
Publié le
ID : 031-213103963-20241024-24_081-DE

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions des conseils municipaux,

Vu l'évaluation du Domaine en date du 07/10/2024,

Monsieur Luc DELRIEU propose au conseil municipal de se prononcer favorablement sur cette vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 23 voix POUR, 0 CONTRE et 0 abstentions, décide :

- D'autoriser cette vente comme énoncée ci-avant,
- De donner mandat à madame la Maire pour signer les documents nécessaires à cette affaire,

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission
en Préfecture le :
de l'affichage le :

Lison GLEYSES,
Maire,

Michel ARPAILLANGE
Secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Arpaillange".

Envoyé en préfecture le 28/10/2024
Reçu en préfecture le 28/10/2024
Publié le
ID : 031-213103963-20241024-24_081-DE